

# RAPPORT ANNUEL

## Conseil d'établissement



## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

*En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.*

*Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.*

*En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.*

### ***Présentation à la population***

*Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.*

### ***Notes pour la rédaction***

*Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l'infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement.*

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

*En 2022-2023, plus de 115 finissants ont atteint leurs objectifs en formation de base et diversifiée.*

*Une première cohorte du PR5 s'est vécue de septembre 2022 à janvier 2023. Deux cours de mathématiques en magistral de secondaire IV se sont donnés.*

*Plusieurs groupes de francisation de jour et de soir se sont ajoutés pour répondre aux références du MIFI et du milieu. Par ailleurs, plus de 40 cours de francisation ont pris naissance dans les entreprises de la MRC des Moulins et certains se sont tenus dans nos locaux en soirée.*

*En intégration sociale à l'externe, la clientèle est passée de 587 élèves en septembre, à près de 1000 élèves en fin d'année scolaire.*

*Le directeur du centre l'Avenir a pris sa retraite au 30 juin 2023. Son successeur sera M. Martin Loignon.*

*La collaboration et les échanges ont été dynamiques et positifs toute l'année.*

## Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement .....	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement .....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement .....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises .....	6
2.3 Résultats obtenus.....	7
Annexes .....	9

## 1. Présentation du conseil d'établissement

### 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

*Insérer la liste des membres en précisant, pour chacun d'eux, le poste occupé et la durée écoulée du mandat.*

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Martin Hébert	Directeur d'établissement
Nadine Labrecque	Directrice générale du CJE des Moulins
Nathalie Boisvert	Représentante de la communauté
Claudia Lafrenière	Conseillère en information scolaire
Cynthia Bédard	Technicienne en organisation scolaire
Hassiba Idir	Représentante de la communauté
Nathalie Poulin	Enseignante
Carole Gignac	Enseignante
Khadidja Hadj	Enseignante
Jessyca Ranalli Côté	Élève
William Wettlaufer	Élève

## 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

*Indiquer la date et le type de séance.*

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
29-09-2022	Ordinaire
15-12-2022	Ordinaire
16-02-2023	Ordinaire
18-05-2023	Ordinaire
15-06-2023	Ordinaire

## 2.2 Activités réalisées et décisions prises

Remplir le tableau des activités réalisées et des décisions prises en application de la LIP, principalement celles liées aux pouvoirs généraux attribués à un conseil d'établissement ainsi que celles liées aux services éducatifs, aux services extrascolaires et aux ressources matérielles et financières. Ajouter des commentaires s'il y a lieu.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif <sup>1</sup>	Juin 2023	Discussion quant à l'avancée des travaux portant sur le PÉ	Les objectifs, les indicateurs et les cibles seront présentés au CE de septembre 2023. Les moyens seront discutés au cours de la prochaine année.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence			Aucune approbation cette année
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Mai 2023		Reconduction du code de vie avec une nouvelle politique de fréquentation.
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2023		
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Juin 2023	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2023	Approuvé pour le FIS	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde			<b>Ne s'applique pas</b>
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Ne s'applique pas
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Aucun
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	Juin 2023	Approuvé	Ajout de 2 pavillons au CFPM
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Février 2023	Adopté	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité			Ne s'applique pas
Transmission de documents à l'intention des parents			Ne s'applique pas

<sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique			Pas fait
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant			Ne s'applique pas
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études			Ne s'applique pas
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)			Ne s'applique pas
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)			Ne s'applique pas
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)			Ne s'applique pas
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			Pas fait
Consultation des parents			Sur le PEVR du CSSDA
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Avril 2023		PVER
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)			Aucune officiellement
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Octobre 2022		CJE : 6000\$ pour ajout de services
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Novembre 2022		Subvention 2000\$ de la FPES
Adoption du budget annuel de l'établissement	Mai 2023	Adoption	
<b>Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			

### 2.3 Résultats obtenus

*Présenter les résultats obtenus au terme des activités réalisées et des décisions prises par le conseil d'établissement.*

*Le conseil d'établissement a fait parvenir ses critères de sélection du prochain directeur du centre à la direction générale en lien avec la retraite de M. Martin Hébert.*

*Le CE a adopté les prévisions budgétaires 2023-2024 en ayant conscience qu'à la mise à jour de novembre 2023, il sera possible que le CSSDA doive contribuer à l'enveloppe pour financer le nombre de groupes ouverts à l'automne.*

*Le CE a adopté une politique de fréquentation plus ferme au temps complet pour resserrer le taux d'absentéisme qui atteignait 22% cette année.*

*Le CE devra approuver le projet éducatif avant le 31 octobre 2023.*



## **Annexes**

*Ajouter une ou plusieurs annexes contenant tout document que le conseil d'établissement juge pertinent pour compléter l'information de son RA.*